

(Traduction)

Ottawa, K1A 0G2

le 2 février 1984

M. Lee Clark, député  
Pièce 447, Edifice de l'Ouest  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)

Monsieur le député,

Suite à notre échange d'hier à la Chambre des communes concernant le projet de dérivation Garrison, je vous communique les renseignements supplémentaires promis.

Vous soulignez que le Gouvernement n'a pu faire modifier en rien le projet, qui va de l'avant en dépit des objections du Canada. Nous aurions naturellement préféré que le Gouvernement américain abandonne tous les plans de construction du projet Garrison dans le bassin versant de la Baie d'Hudson, mais j'estime néanmoins que d'importantes modifications ont été apportées au projet, en réponse aux inquiétudes du Canada. D'abord, nos efforts ont abouti en 1982 à la reconception des plans du projet dans son ensemble. Ces nouveaux plans prévoient maintenant, d'une part, la réalisation prochaine de ce qu'on appelle la "Phase I", dans laquelle le Gouvernement américain fait entrer les parties du projet dont la construction n'aura aucune conséquence néfaste sur les eaux canadiennes et, d'autre part, le report de la "Phase II", qui comprend toutes les parties dont la réalisation ne pourra être amorcée qu'une fois apaisées les préoccupations du Canada. La dernière stratégie élaborée par le Canada et le Manitoba constitue une réponse au plan américain actuel. A ce sujet, le Gouvernement du Canada a préparé en étroite consultation avec cette province une liste détaillée des questions techniques pendantes liées aux parties de la Phase I, liste qui a été communiquée par note diplomatique au Département d'Etat en septembre 1983. Ces questions ont été à la base de l'ordre du jour des consultations qu'ont eues de hauts fonctionnaires à Ottawa le 21 novembre 1983. A cette occasion, les représentants américains ont consenti à une importante modification technique proposée par le Canada et à la création d'un comité technique mixte qui sera chargé d'étudier de toute urgence les autres questions pendantes. Cette modification consistait à boucher le canal de la décharge municipale et industrielle provenant du barrage Lonetree à l'aide de béton plutôt que d'un obturateur à boulons, comme cela avait été envisagé précédemment. Le Canada craignait en effet que l'obturateur ne puisse être trop facilement ouvert en temps de sécheresse, ce qui aurait entraîné le risque d'un transfert de biotes du bassin versant du Missouri à celui de la Baie d'Hudson.

Composé de représentants du Canada, de la province du Manitoba, des États-Unis et de l'État du Dakota du Nord, le Comité technique mixte a déjà tenu une première réunion et doit en avoir une autre le 15 février.